ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

➔ H-23 - #01

Convoquée par le Secrétariat en vertu de la

Charte de l'AGECVM

MERCREDI 01 FÉVRIER 2023
15 H 30
CAFÉ EXODE
ORDRE DU JOUR

0.0 Procédures
0.1 Praesidium
0.2 Procès-verbaux (adoption) :
- 0.2.1 A.G. A22-03 26-10-22
- 0.2.2 A.G. A22-SP02 01-12-22

0.3 Suite des procès-verbaux
0.4 Lecture et adoption du présent ordre du jour
0.5 Date prochaine Assemblée générale

1.0 Plans d'action H23

1.1 Plan d'action à l'interne

- 1.1.1 Obtenir plus de locaux pour les comités
- 1.1.2 Distribution équitable du budget des comités thématiques
- 1.1.3 Entente AGECVM-CVM sur la liberté d'expression artistique étudiante

1.2 Plan d'action à la trésorerie

- 1.2.1 Livres usagés : mise à jour du système
- 1.2.2 Exode : Sondage de satisfaction, Prix, Entente de ménage, Réfrigérateurs
- 1.2.3 Magasin scolaire : Projet
- 1.2.4 Permanence : Photocopieur (Devis et synthèse)

1.3 Plan d'action à l'information

- 1.3.1 Consultations étudiantes
- 1.3.2 Promouvoir les réseaux de l'AGECVM
- 1.3.3 Faire briller les affaires de l'AGECVM à l'ensemble du corps étudiant

2.0 Affaires financières

2.1 Bilan 2021-2022

2.2 Bilan des activités
2.3 Budget H23 (À venir)
2.4 Financement SAE
2.5 Subventions externes :
2.5.1 Inclusion Sport (demande 500$)
2.5.2 CLAC (demande 400$)
2.5.3 Bibliothèque DIRA (demande 600$)

3.0 Bureau exécutif H23

3.1 Intérim
3.1.1 Responsable à la mobilisation
3.1.2 Responsable aux affaires socioculturelles
3.2 Poste vacant
3.2.1 Responsable Général-e
3.2.2 Responsable à la Pédagogie

4.0 Affaires externes

4.1 Congrès pour une asso national (Cahier de travail)

5.0 Nomination délégué-e-s

5.1 Conseil d'administration du Cégep du Vieux Montréal (1 issu-e du secteur préuniversitaire, 1 issu-e du secteur technique)
5.2 Fondation du CEGEP du Vieux Montréal (1 issu-e du secteur préuniversitaire, 1 issu-e du secteur technique)

6.0 Affaires diverses

6.1 Entente AGE-CVM de fonctionnement (A22-H23)
6.1.1 Dernière entente A19-H20 signée
6.1.2 Proposition de nouvelle entente A22-H23 (piste de réflexion)
6.1.2.1 Proposition d'entente de ménage Exode (proposition)
6.2 Projet vidéo avec Santiago

7.0 Levée

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE A22
03
PROCÈS-VERBAL (Projet): 26 OCTOBRE 2022

Convoquée par pétition (117 signatures)
75 personnes ont signé les listes de présence à 15h40

0.0 Procédures

Ari Pelletier (Tremplin DEC) propose **l'ouverture de l'Assemblée générale A22-03 de ce 26 octobre 2022**
Simon Martin (Techniques de gestion et d'intervention en loisir) appuie
Adoptée à l'unanimité

0.1 Présidium

Raphaëlle Jean (Profil Individu (sans mathématiques)) propose **Taha Boussaa (Secrétaire permanent) à l'animation, Émilie Jean (Tremplin DEC au secrétariat) et Fae Lalonde (Arts, lettres et communication-Option Langues) au senti de cette Assemblée générale**
Ari Pelletier (Tremplin DEC) appuie
Adoptée à l'unanimité

0.2 Lecture et adoption des procès-verbaux

0.2.1 A22-01 : 31 août 2022

Pascale Thivierge (Graphisme) propose **de biffer le point 2.4 (Avis de motion augmentation de la cotisation AGECVM) de l'Assemblée générale A22-01 du 31 août 2022 pour vice de procédure et de revenir sur ce point au cours de cette Assemblée générale A22-03**
Ari Pelletier (Tremplin DEC) appuie
Adoptée à l'unanimité

Raphaëlle Jean (Profil Individu (sans mathématiques)) propose **l'adoption du procès-verbal A22-01, du 31 août 2002 tel que modifié**
Leylou Dion (Arts visuels) appuie
Adoptée à l'unanimité

0.2.2 A22-sp01 : 15 septembre 2022

Matthew Bard (Dessin animé) propose **de corriger son nom (Bard) dans le procès-verbal de l'Assemblée générale A22-sp01 du 15 septembre 2022 ainsi que le nom de Poissant-Ross, Loïz (Dessin Animé)**
Raphaëlle Jean (Profil Individu (sans mathématiques)) appuie
Adoptée à l'unanimité

Ari Pelletier (Tremplin DEC) propose **l'adoption du procès-verbal A22-sp01, du 15 septembre 2002 tel que modifié**
Simon Martin (Techniques de gestion et d'intervention en loisir) appuie
Adoptée à l'unanimité

0.2.3 A22-02 : 05 octobre 2022

Ari Pelletier (Tremplin DEC) propose **l'adoption du procès-verbal A22-02, du 05 octobre 2002**
Lili Vallée-Beauchemin (Arts visuels) appuie
Adoptée à l'unanimité

0.3 Suite des procès-verbaux

0.4 Ordre du jour

Ordre du jour affiché, *modifié* et adopté

1.0 Plan d'action A22
- **1.1.1 Re-mobiliser les militants et sensibiliser la population étudiante à nos revendications (mandat)**
- **1.1.2 Murale étudiante dans l'Exode (mandat)**
- **1.1.3 Secrétariat – Assurer une transition (mandat)**
- **1.1.4 Soins et sécurité de la communauté du Cégep (mandat)**

2.0 Affaires financières :
- **2.1 Avis de motion déposé et adopté à la T.C. A21-02 puis adopté en AG A22-01, 29 septembre 2021: augmentation cotisation Hiver 2023 (décision prise en TC A22-01)**
- **2.2 Subventions externes (Disponible : 500,00 $)**
- ***2.3 Fond de solidarité de l'AGECVM (FSAGE)***

3.0 Affaires internes
- ***3.1 Mandat sur la reconnaissance du territoire***
- ***3.2 Mandat pour les toilettes non genrées***

4.0 Affaires externes
- **4.1 Lettre envoyée à la SOGÉÉCOM (Lettre envoyé à la SOGÉÉCOM)**

5.0 Bureau exécutif:
- **5.1 Intérim**
- **5.2 Postes vacants**
  - **5.2.1 Secrétaire général**
  - **5.2.2 Responsable à la Trésorerie**
  - **5.2.3 Responsable à l'Information**
  - **5.2.4 Responsable à la Mobilisation**
  - **5.2.5 Responsable aux Affaires socioculturelles**

6.0 Nomination Délégué.e.s
- **6.1 C.A. du Cégep du Vieux Montréal (un.e préuniversitaire / un.e technique)**
- **6.2 C.É. du Cégep du Vieux Montréal (un.e préuniversitaire / un.e technique)**
- **6.3 C.A. Fondation du Cégep du Vieux Montréal (un.e préuniversitaire / un.e technique)**

7.0 Affaires diverses
- **7.1 Assurance collectives et AMF (Consultation + mémoire proposé par l'ASEQ + Déclaration commune dans le cadre des consultations de l'AMF)**
- **7.2 Entente AGE-CVM de fonctionnement (A22-H23) : à approuver**
  - **7.2.1 Dernière entente A19-H20 signée**
  - **7.2.2 Proposition de nouvelle entente A22-H23 (piste de réflexion)**
- **7.3 Mandats de méfiances**
  - **7.3.1 Gardaworld**
  - **7.3.2 À venir**

8.0 Levée

Ari Pelletier (Tremplin DEC) propose **d'ajouter le point 3.1 Mandat sur la reconnaissance du territoire, et le point 2.3 Fond de solidarité de l'AGECVM (FSAGE)**
Adam Hayouna (Arts, lettres et communication-Option Médias) appuie
Amendement adopté à l'unanimité

Pascale Thivierge (Graphisme) propose **d'ajouter le point 3.2 Mandat pour les toilettes non genrées**
Ari Pelletier (Tremplin DEC) appuie
Amendement adopté à l'unanimité

Raphaëlle Jean (Profil Individu (sans mathématiques)) propose **l'adoption du présent ordre du jour tel que modifié**
Elizabeth Diamond (Profil Innovation sociale) appuie
Ordre du jour modifié adopté à l'unanimité

0.5 Date de la prochaine Assemblée générale

-

0.6 Reconnaissance du territoire non cédé

Lue par Taha Boussaa
J'aimerais / Nous aimerions commencer par reconnaître que le Cégep du Vieux Montréal est situé en territoire autochtone, lequel n'a jamais été cédé. Je reconnais/Nous reconnaissons la nation Kanien'kehá: ka comme gardienne des terres et des eaux sur lesquelles nous nous réunissons aujourd'hui. Tio'Tiá:ke / Montréal est historiquement connu comme un lieu de rassemblement pour de nombreuses Premières Nations, et aujourd'hui, une population autochtone diversifiée, ainsi que d'autres peuples, y résident. C'est dans le respect des liens avec le passé, le présent et l'avenir que nous reconnaissons les relations continues entre les Peuples Autochtones et autres personnes de la communauté montréalaise.

1.0 Plan d'action A22

1.1 Remobiliser les militants et sensibiliser la population étudiante à nos revendications (mandat)

- ✓ Considérant que la situation exceptionnelle causée par le COVID-19 a provoqué un impact majeur sur notre mobilisation;
- ✓ Considérant que la mobilisation est un élément crucial pour faire avancer les revendications de l'AGECVM et de ses membres;
- ✓ Considérant que les étudiant.e.s sont maintenant dans une situation plus précaire qu'avant;
- ✓ Considérant que l'autorité des marchés financiers continue de menacer les assurances étudiantes;

Le Bureau exécutif propose :

- ❖ **Que le comité mobilisation recrute en masse afin de sensibiliser et mobiliser la population du cégep aux revendications de l'AGECVM.**
- ❖ **Que l'AGECVM se dote d'un plan de mobilisation pour la session et à plus long terme afin d'augmenter le momentum de la mobilisation et des moyens de pression au cours des prochaines sessions.**
- ❖ **Que l'AGECVM adopte une mobilisation plus intensive afin d'utiliser la situation instable du soi-disant Québec lors des élections.**
- ❖ **Que l'AGECVM effectue un appel national à l'augmentation des moyens de pression et à la grève.**

R.A.S.

1.2 Murale étudiante dans l'Exode (mandat)

- ✓ Considérant que la tentative du comité étudiant EnVIEUXronnement de réalisation d'une murale dans l'exode au printemps passé a échoué;
- ✓ Considérant que l'AGECVM cherche continuellement à encourager les initiatives étudiantes;
- ✓ Considérant que les ressources matérielles du Cégep en effaçant la murale ont attaqué la souveraineté de l'AGECVM dans ses locaux;

Le Bureau exécutif propose :

- ❖ **Que l'AGECVM propose à ses membres par consultation la murale que voulait réaliser le comité enVIEUXronnement;**
- ❖ **Que l'AGECVM réfléchisse à la manière de réaliser cette murale;**
- ❖ **Que l'AGECVM se dote d'un budget pour rémunérer les artistes qui réaliseront la murale ;**
- ❖ **Que l'AGECVM coordonne conjointement avec le comité enVIEUXronnement la réalisation de ce projet;**
- ❖ **Que l'AGECVM rappelle à la direction du cégep et aux ressources matérielles qu'elle est souveraine dans ses locaux, si nécessaire des moyens de pression pourront être mis place;**

R.A.S.

1.3 Secrétariat : Assurer une transition (mandat)

- ✓ Considérant que la/le secrétaire permanent.e est un poste essentiel au fonctionnement de l'association;
- ✓ Considérant la situation d'Étienne Philippart, notre actuel secrétaire permanent;
- ✓ Considérant l'importance du poste et la lourdeur de la formation qui doit venir avec le poste;

Le Bureau exécutif propose :

- ❖ **Que l'AGECVM se dote d'un plan ainsi que de procédures pour la transition et la sélection d'une nouvelle permanence;**
- ❖ **Que l'AGECVM réfléchisse à l'avenir de ce poste;**
- ❖ **Que l'AGECVM se charge d'un plan de formation;**

- **Que l'AGECVM procède bientôt à la sélection du ou des remplaçant.e.s au poste ainsi que leurs embauches;**
- **Que l'AGECVM, par l'intermédiaire de sa Table de Concertation, met sur pied un comité responsable de la question qui établira et se chargera de tout ce qui est mentionné plus haut.**

R.A.S.

1.4 Soins et sécurité de la communauté du Cégep (mandat)

- ✓ Considérant le cout élevé que peut représenter des produits menstruels sur une facture étudiante et l'accessibilité difficile de ces produits;
- ✓ Considérant que l'accessibilité à des moyens de contraceptions peut être difficile et/ou coûteuse;
- ✓ Considérant que la population du cégep peut faire l'usage de drogues dont elle ne connait pas toujours la provenance ou la qualité;
- ✓ Considérant la popularité des produits menstruels gratuits, déjà offerts par l'AGECVM;
- ✓ Considérant que l'AGECVM cherche toujours à protéger la population étudiante;
- ✓ Considérant qu'en dehors du local de l'AGECVM il n'y a pas d'accès à des produits menstruels et à des moyens de contraceptions sécuritaires;

Le Bureau exécutif propose :

- **Que l'AGECVM fasse l'acquisition de condoms internes et externes, de lubrifiant et d'outils pour tester les drogues et que le tout soit mis à la disposition de la communauté étudiante de façon gratuite;**
- **Que l'AGECVM fasse les démarches nécessaires pour mettre à la disposition de la communauté du Cégep des produits menstruels gratuits près des toilettes sur plusieurs étages**

Point d'info : Il y a de la naloxone, des tests de grossesse et des condoms internes et externe gratuits à l'Association étudiante (A3.85)

Ari Pelletier (Tremplin DEC) propose **d'ajouter des tests kits de Fentanyl dans l'arsenal de l'AGECVM**
Raphaëlle Jean (Profil Individu (sans mathématiques)) appuie
Adoptée à l'unanimité

2.0 Affaires financières

2.1 Avis de motion déposé et adopté à la T.C. A21-02 puis adopté en AG A22-01, 29 septembre 2021: augmentation cotisation Hiver 2023 (décision prise en TC A22-01)

Mandat adopté par la TC A22-01 sur la motion à propos de la cotisation prise par l'AG A22-01

- ✓ *Considérant que l'Assemblée générale A22-01 a voté en faveur de l'adoption de l'avis de motion, avec une augmentation de la cotisation à 35,00 $ à la session H23;*
- ✓ *Considérant que l'Assemblée générale A22-01 a échoué à finir de clarifier le reste du cadre réglementaire de l'avis de motion ;*
- ✓ *Considérant que le procès-verbal de l'Assemblée générale A22-01 est incompréhensible pour une grande partie des points ;*
- **Que l'AGECVM acte l'augmentation de cotisation à 35,00 $ à partir de la session H23 ;**
- **Que la Table de concertation convoque une Assemblée générale régulière A22-02 le mercredi 28 septembre 2022, à 15h30, à l'Exode, [et décale, par le fait même, la Table de concertation A22-02, prévue ce 28 septembre 2022, au mercredi 05 octobre 2022, à 15h30];**
- **Que l'Assemblée générale A22-02 éclaircisse les points non complétés lors de l'Assemblée générale A22-01 ;**
- **Que l'Assemblée générale A22-02 clarifie le cadre réglementaire de l'avis de motion sur la cotisation ;**

Pascale Thivierge (Graphisme) propose **que cette Assemblée générale confirme que la décision d'augmenter la cotisation à l'AGECVM à 35,00 (trente-cinq) $ à la session Hiver 2023 comme étant la bonne interprétation de la volonté de l'Assemblée générale A22-01, du 31 août 2022**
Raphaëlle Jean (Profil Individu (sans mathématiques)) appuie
Adoptée à l'unanimité

Pascale Thivierge (Graphisme) propose **de biffer les deux derniers paragraphes proposés dans de l'avis de motion, soit :**

- **Que la cotisation puisse être ensuite augmentée par le Bureau exécutif, tant que cette augmentation reste dans les limites du taux d'inflation;**
- **Que l'Assemblée générale puisse se prononcer ou s'opposer à l'augmentation décrétée par le Bureau exécutif et indexée à l'inflation au cours d'une rencontre suivant la décision du Bureau exécutif.**

Et de les remplacer par

Que, si le besoin financier se présente, le Bureau exécutif dépose un avis de motion relatif à une augmentation de la cotisation de l'AGECVM proportionnelle au taux d'inflation calculé selon l'IPC (Indice des prix à la consommation de Statistiques Canada) lors d'une Table de concertation ou à la première Assemblée générale d'une session

Lili Vallée Beauchemin (Arts visuels) appuie
Adoptée à l'unanimité

2.2 Subventions externes: 500,00 $ disponibles

2.2.1 À venir

R.A.S.

2.3 Fond de solidarité (FSAGE)

Procédures adoptées à la Table de concertation A21-04, du 10 novembre 2021

Fond Solidarité AGECVM (FSAGE)
Procédures d'utilisation (Proposition)

Article 1
Le Comité du FSAGE est chargé de traiter les demandes d'utilisation du FSAGE ainsi que la bonne distribution et utilisation des coupons-repas Exode.

Article 2
La composition du comité est le suivant:

- Un.e membre de l'exécutif désigné par le Bureau exécutif;
- Deux membres de la Table de concertation désignés par la Table de concertation;
- Un.e étudiant.e désigné.e par l'Assemblée générale (non-obligatoire).

Article 3
Les demandes pour une aide financière seront traitées par le biais d'un formulaire complété à la permanence de l'AGECVM (A3.85). Les demandes seront soumises au comité du FSAGE et doivent être traitées anonymement, la permanence ayant la charge de présenter les demandes en anonymisant l'identité des personnes demanderesses et en ne présentant comme identifiant qu'un numéro pour chacun des dossiers soumis. Les demandes seront identifiées comme suit: FSAGE-XXX. Le formulaire doit contenir un descriptif de la situation de la personne, un descriptif du besoin à combler financièrement, ainsi qu'une facture si possible.

Article 4
Lorsque la demande est acceptée par le Comité du FSAGE, un chèque sera émis au nom de la demanderesse et envoyé par la permanence à la personne concernée. Il est toutefois possible que le comité décide de ne pas octroyer la somme complète demandée.

Article 5
Le comité du FSAGE doit justifier dans un rapport ses décisions, sans exception, que ce soit pour un refus ou une autorisation.

Article 6
Les modalités d'accès à des coupons-repas de l'Exode seront votées par l'Assemblée générale. A chaque session, l'Assemblée générale déterminera le nombre des coupons-repas de l'Exode en circulation ainsi que le poste budgétaire concerné.

Article 7
Le Comité FSAGE a le droit de puiser dans le Fond de Solidarité pour commander des coupons-repas supplémentaires à l'Exode, ou encore répondre à une demande présentée devant lui par l'octroi d'une carte-repas Exode. Les coupons-repas Exode créés par le comité FSAGE peuvent être différents dans leur modalité que ceux produits au début de la session par suite du mandat adopté par l'Assemblée générale (voir article 6).

Article 8
Le Bureau exécutif doit s'assurer que le Comité FSAGE se rencontre régulièrement et que ses membres soient présent.e.s. Le Bureau exécutif possède le pouvoirs de suspendre un.e des membre.s si ce ou ces derniern.ière.s:

- Ne se présentent pas aux rencontres du Comité FSAGE;
- Semblent en conflit d'intérêts avec une demande;
- Abusent de ses positions.

La personne sera suspendue jusqu'à une décision lors d'une Table de concertation ultérieure.

Article 9

Le Bureau exécutif, en tant qu'instance exécutive en charge de veiller à la bonne gestion administrative et financière de l'AGECVM, possède le pouvoir d'intervenir en cas d'abus dans l'utilisation du Fond de Solidarité.

Article 10

Ces règlements peuvent être modifiés ou abolis en tout temps par l'Assemblée générale.

Ari Pelletier (Tremplin DEC) propose **d'adopter les procédures d'utilisation tel qu'adoptées par la Table de concertation A21-04, du 10 novembre 2021**
Elizabeth Diamond (Profil Innovation sociale) appuie
Adoptée à l'unanimité

3.0 Affaires internes

3.1 Proposition de mandat sur la reconnaissance du territoire

- **Considérant** les mandats de solidarité avec les peuples autochtones de l'AGECVM ;
- **Considérant** l'importance de reconnaître que le territoire sur lequel nous nous trouvons n'a jamais été cédé par les populations autochtones qui l'habitent ;

Ari Pelletier (Arts visuels) propose:

- **Que l'Assemblée générale mandate le Bureau exécutif de formuler des textes de reconnaissance du territoire, ou d'en emprunter à d'autres organisations, avec leur consentement ;**
- **Que le Bureau Exécutif propose ces options à la Table de concertation ;**
- **Que la Table de concertation approuve deux options supplémentaires de texte de reconnaissance du territoire, afin que celles-ci puissent être utilisées lors de futures instances de l'AGECVM. Au total, il y aurait trois options de reconnaissance du territoire qui pourrait être faite en instance de l'AGECVM ;**
- **Que les textes de reconnaissance du territoire approuvés par la Table de concertation soient ajoutés aux futures éditions de l'AGEnda, en plus de celui qui existe déjà.**

Elizabeth Diamond (Profil Innovation sociale) appuie
Adoptée à l'unanimité

3.2 Proposition de mandat pour les toilettes non genrées

- ✓ Considérant la situation actuelle avec les graffitis et le re peinturage dans les salles de toilettes individuelles non-genrées;
- ✓ Considérant que l'AGECVM cherche continuellement à encourager les initiatives étudiantes;
- ✓ Considérant l'importance des toilettes individuelles non-genrées comme *safe space* étudiant;
- ✓ Considérant l'importance du sentiment d'appartenance des étudiant.e.s par rapport aux lieux qu'iels fréquentent au quotidien

Pascale Thivierge (Graphisme) propose

- **Que l'AGECVM négocie avec l'administration du Cégep du Vieux Montréal, dans le but d'arriver à une entente par rapport à la décoration des murs, des portes et des plafonds des salles de toilettes individuelles non-genrées**

Jacob Proulx-De Lamirande (iel accordé masculin – Arts visuels) appuie
Adopté à l'unanimité

4.0 Affaires externes

4.1 Lettre envoyée à la SOGÉÉCOM (Lettre envoyé à la SOGÉÉCOM)

R.A.S.

5.0 Élections du Bureau exécutif H21

5.1 Intérim

5.1.1 Raphaëlle Jean (Responsable à la Pédagogie)

Louis-Étienne Felton (il – Histoire et civilisation) propose **d'entériner la nomination de Raphaëlle Jean au poste de Responsable à la Pédagogie lors du Bureau exécutif A22-06, du 4 octobre 2022**
Marie Lemire (elle - Profil Individu (sans mathématiques)) appuie
Adoptée à l'unanimité

5.2 Postes vacants

Elizabeth Diamond (Profil Innovation sociale) propose **de donner le droit de parole à Joey Demers-Cloutier**
Jacob Proulx-De Lamirande (iel accordé masculin – Arts visuels) appuie
Adopté à l'unanimité

5.2.1 Secrétaire général

Pénélope Bourgouin (Spécialisation en audiovisuel) propose **Robin Léonard (Génie mécanique) au poste de Secrétaire général du Bureau exécutif de l'AGECVM**
Lili Vallée Beauchemin (Arts visuels) appuie
Adoptée à l'unanimité

5.2.2 Responsable à la Trésorerie

Pascale Thivierge (Graphisme) propose **Leylou Dion (Arts visuels) au poste de Responsable à la Trésorerie du Bureau exécutif de l'AGECVM**
Lili Vallée Beauchemin (Arts visuels) appuie
Adoptée à l'unanimité

5.2.3 Responsable aux Affaires socioculturelles

Arti Pelletier (Tremplin DEC) propose **Adam Hayouna (Arts, lettres et communication-Option Médias) au poste de Responsable aux Affaires socioculturelles du Bureau exécutif de l'AGECVM**
Lili Vallée Beauchemin (Arts visuels) appuie
Adoptée à l'unanimité

5.2.4 Responsable à l'Information

Marie Lemire (elle - Profil Individu (sans mathématiques)) propose **Aisha Belkhir (tous les pronoms - Profil Questions internationales) au poste de Responsable à l'Information du Bureau exécutif de l'AGECVM**
Arti Pelletier (Tremplin DEC) appuie
Adoptée à l'unanimité

5.2.5 Responsable aux Affaires externes

R.A.S.

6.0 Nomination délégué.e.s

6.1 Conseil d'administration du Cégep du Vieux Montréal (un.e préuniversitaire / un.e technique)

R.A.S.

6.2 Commission des études du Cégep du Vieux Montréal (un.e préuniversitaire / un.e technique)

Justine Lafrance (573a0 Spécialisation en verre) propose **Justine Lafrance (573a0 Spécialisation en verre) comme déléguée technique à la Commission des études du Cégep du Vieux Montréal**
Léo Palardy (Profil Innovation sociale) appuie
Adoptée à l'unanimité

6.3 Conseil d'administration de la Fondation du Cégep du Vieux Montréal (un.e préuniversitaire / un.e technique)

Gabriel Roy propose **Pénélope Bourgouin (Spécialisation en audiovisuel) déléguée technique au Conseil d'administration de la Fondation du Cégep du Vieux Montréal**
Ari Pelletier (Tremplin DEC) appuie
Adoptée à l'unanimité

7.0 Affaires diverses

7.1 Assurance collectives et AMF (Consultation + mémoire proposé par l'ASEQ + Déclaration commune dans le cadre des consultations de l'AMF)

Louis-Étienne Felton (Histoire et civilisation) déclare *F… l'AMF*

R.A.S.

7.2 Entente AGE-CVM de fonctionnement (A22-H23) : à approuver

7.2.1 Dernière entente A19-H20 signée

R.A.S.

7.2.2 Proposition de nouvelle entente A22-H23 (piste de réflexion

R.A.S.

7.3 Mandats de méfiance

7.3.1 Gardaworld

Maude Boudrias (Profil Individu (sans mathématiques)) propose **l'adoption du mandat de méfiance envers GardaWorld**

- ✓ CONSIDÉRANT QUE l'AGECVM est pour le définancement de la police ;
- ✓ CONSIDÉRANT QUE GARDAWORLD est employée comme milice privé outre-mer;
  - ❖ **QUE l'AGECVM se positionne officiellement contre GARDAWORLD;**
  - ❖ **QUE l'AGECVM entreprenne des actions auprès de l'administration dans le but d'employer une différente agence de sécurité.**

Louis-Étienne Felton (Histoire et civilisation) appuie
Adoptée à l'unanimité

7.3.2 À venir

Point non prêt pour être présenté

R.A.S.

7.0 Levée

Ari Pelletier (Tremplin DEC) propose **la levée de cette Assemblée générale A22-03**
Léo Palardy (Profil Innovation sociale) appuie

Maude Boudrias (Profil Individu (sans mathématiques)) propose une plénière de 15 minutes
Mylou Desjardins (Arts, lettres et communication-Option Langues) appuie
Élodie Lorimier (elle – Graphisme) amende pour **réduire la plénière à 5 minutes**
Juliette Walker (elle - Profil Individu (avec mathématiques)) appuie
Amendement adopté à l'unanimité
Proposition amendée **d'une plénière de 5 minutes** adoptée à l'unanimité

Léo Palardy (Profil Innovation sociale) propose **de mettre fin à la plénière**
Adam Hayouna (Arts, lettres et communication-Option Médias) appuie
Adoptée à l'unanimité

Vote sur la fermeture de l'Assemblée générale A22-03, du 26 octobre 2022
Adoptée à la majorité ➔ Assemblée levée

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE

sp02

PROCÈS-VERBAL (Projet): 1er DÉCEMBRE 2022

354 personnes ont signé les listes de présence lorsque l'Assemblée générale spéciale constate le manque de Quorum

PAS DE QUORUM

Proposition de mandat de grève pour le 09 décembre 2022

- ✓ **Considérant** que les savoirs autochtones et les études scientifiques se penchant sur notre rapport à la biodiversité arrivent à des conclusions catastrophiques et qu'il est encore possible d'entamer des changements sociaux permettant de limiter les dégâts que causent et causeront la dégradation de la biodiversité,
- ✓ **Considérant** que l'État canadien constitue un acteur majeur dans la destruction de la biodiversité en ne cessant de financer des projets extractivistes en territoire autochtone noncédé, notamment sur le territoire des Wet'suwet'en en soi-disant Colombie-Britannique, et en étant l'hôte des sièges sociaux de plus de 75% des compagnies minières au monde en raison des avantages fiscaux qu'il offre à ces dernières,
- ✓ **Considérant** que le gouvernement du Québec finance lui aussi à coup de milliards de dollars des projets favorisant une destruction de la biodiversité, tel que le 3e lien autoroutier entre Québec et Lévis qui contribuera sans doute à un étalement urbain,
- ✓ **Considérant** que ce sont les populations marginalisées, dont les personnes autochtones, les personnes vivant dans le Sud global, les personnes racisées, les personnes à faible revenu et les personnes migrantes qui sont davantage affectées par le déclin de la biodiversité, malgré qu'elles aient une faible responsabilité dans la crise actuelle, et qu'il est impossible d'affronter la crise climatique sans condamner du même geste ces nombreuses injustices sociales,
- ✓ **Considérant** que lors du 7 au 19 décembre 2022 se déroulera la 15e Conférence mondiale sur la biodiversité (COP15) à Tio'tia:ke (Montréal),
- ✓ **Considérant** qu'une forte mobilisation a lieu contre la Cop15 et qu'une manifestation importante contre ce congrès aura lieu le 9 décembre,
- ✓ **Considérant** que la Conférence mondiale sur le climat en est à sa 27e édition cette année et que la situation climatique ne cesse de se dégrader, nous exposant parfaitement à ce qui nous attend si nous remettons entre les mains des États et des compagnies multinationales le destin de la biodiversité,
- ✓ **Considérant** que le mouvement de mobilisation étudiante pour la justice climatique au "Québec" a pris une ampleur considérable dans les dernières années et que la COP15 incarne une occasion en or montrer aux gouvernements que nous ne les laisserons pas continuer de financer et promouvoir la destruction de la biodiversité en toute impunité, tout en prétendant le contraire,

  - ❖ **Que l'AGECVM** se positionne contre la COP15
  - ❖ **Que l'AGECVM** adopte un mandat de grève pour la journée du 9 décembre
  - ❖ **Que l'AGECVM** soit proactive et qu'elle incite ses membres à se mobiliser et à participer aux rencontres de mobilisation en vue de la COP15

Mandat pour l'abolition des sanctions aux études (voir document explicatif)

- ✓ Considérant que les mesures punitives imposées aux étudiant.es en situation d'échec n'ont aucun impact concret bénéfique sur leur cheminement scolaire ;
- ✓ Considérant que ces mesures ont justement l'unique effet de procurer encore plus de détresse psychologique et de sentiment de honte à l'étudiant.e qui en est victime ;
- ✓ Considérant que ces sanctions ciblent outre mesure les étudiant.es déjà marginalisé.es, soit par leur statut économique (parent-étudiant.es, personnes immigrant.es, étudiant.es devant compromettent une partie de leurs études pour assurer leur survie financière) ou leur statut de non-francophones (l'échec d'un cours de francisation entraîne un renvoi systématique du cégep ; l'accommodement à un nouveau milieu de vie ou la lourdeur du processus bureaucratique qu'apporte un statut précaire à obligatoirement un impact sur la réussite scolaire) ;
- ✓ Considérant que l'application et l'existence même de ces mesures punitives confirment que le milieu de l'éducation collégial a plus à cœur la performance toujours croissante de ses étudiant.es plutôt que leur réussite académique conjointement avec leur développement personnel ;
- ✓ Considérant que l'existence de ces mesures renforce l'idée selon laquelle le système d'éducation est au service du bon fonctionnement de notre système économique d'exploitation abusif par le rapport qu'elles effectuent entre échec et punition ;
- ✓ Considérant que ces mesures creusent d'autant plus le clivage entre les étudiant.es qui réussissent leur étude à travers un parcours typique et celleux qui sont en difficulté ;
- ✓ Considérant que ces mesures ont un impact direct sur le renforcement de l'idée selon laquelle les études postsecondaires sont effectivement un privilège réservé à l'élite intellectuelle plus qu'une opportunité de développement personnel.

Il est attendu :

- ❖ **QUE l'AGECVM fasse pression sur l'administration du Collège pour que celui-ci abolisse toutes ces mesures punitives ;**
- ❖ **QUE l'AGECVM fasse pression pour que tous.tes les étudiant.es qui sont actuellement victimes de ces mesures soient immédiatement libéré.es de cette tutelle et**
- ❖ **QUE l'AGECVM, après avoir conduit une consultation large auprès de ses membres, proposent à l'administration des mesures d'accompagnement aux études qui ne sont pas centrées autour de la performance à tout prix.**

De la défense des droits des étudiant.es envers les corps professoral et administratif et envers les représentant.es du service de sécurité

- ✓ Considérant qu'aucune politique ou règlement internes ou loi gouvernementale n'encadre réellement les pouvoirs de l'AGECVM en termes de représentation des étudiant.es, donnant ainsi un statut précaire à nos possibilités d'intervention dans des dossiers importants ;
- ✓ Considérant que l'AGECVM a le devoir de protéger l'intégrité de ses membres dans le cadre de leur cheminement scolaire ;
- ✓ Considérant que les étudiant.es du collégial n'ont pas le même bagage de connaissances des politiques du CVM et n'ont pas toustes la même confiance en elleux et la même aisance sociale, impliquant donc que certain.es sont désavantagé.es dans les processus de recours contre des abus de pouvoir de l'un.e ou l'autre des acteur.ices du Cégep (révision de notes, plainte, litige) ;
- ✓ Considérant que plusieurs processus de sanctions des études et des interventions comportementales par l'administration sur la communauté étudiante ne sont pas encadrés par une procédure publique claire et systématique ;
- ✓ Considérant que la communauté étudiante est la principale concernée par les politiques et règlements du Collège et qu'elle n'est pourtant pas aussi incluse dans les processus décisionnels que les autres acteur.ices du CVM (corps professoral, administratif, professionnel et de soutien).
  - ❖ **QUE** l'AGECVM négocie avec l'administration pour :
    - ○ **QUE** l'AGECVM, suite à une consultation large, propose une nouvelle politique d'encadrement des processus de révision de notes et le présente à la Commission des études ;
    - ○ **QUE** cette nouvelle politique inclus dans la composition du comité de révision de notes un.e représentant.e étudiant.e;

- **QUE** le Collège, en collaboration avec l'AGECVM, procède à des consultations auprès de la communauté étudiante au minimum tous les ans pour évaluer son niveau de satisfaction et récolter ses commentaires au sujet de la *politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) et les encadrements départementaux des cours suivis par l'étudiant.e et qu'elle fournisse un rapport public de ces consultations et s'assure que celui-ci soit consulté par la Commission des études ;
- **QUE** ce même processus de consultation soit mis en place pour l'évaluation globale des politiques du Collège ayant un impact direct et concret sur la communauté étudiante (*Politique visant à prévenir et contrer toute forme de harcèlement et de violence*, *Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel*, *Règlement sur l'inscription et sur la réussite scolaire des étudiantes et étudiants au cégep du Vieux Montréal*, *Règlement sur le code de vie (Règlement numéro 7)*);
- **QUE** le corps administratif et professoral soit obligé de contacter systématiquement l'AGECVM s'il prévoit convoquer un.e étudiant.e ;
- **QUE** le corps administratif et professoral soit dans l'obligation de mentionner à un.e étudiant.e qu'il rencontre son droit d'être accompagné.e par un.e représentant.e de l'AGECVM en lui présentant un document créé par l'AGECVM qui présente le service d'accompagnement qui peut être offert à l'étudiant.e ;
- **QUE** l'étudiant.e qui refuse de recourir à ce droit signe une déclaration écrite mentionnant qu'iel était au courant de ce droit;
- **QUE** la.e représentant.e de l'AGECVM qui accompagne un.e étudiant.e dans un processus de gestion de litige avec le corps administratif et/ou professoral ait non seulement le droit d'assister aux rencontres, mais ait également le droit d'intervenir pour défendre les intérêts de l'étudiant.e, pour lui faire des recommandations ou pour soutenir sa défense.;
- **QUE** ces différentes clauses soient ajoutées dans l'entente de fonctionnement AGECVM-CVM ;
- **QUE** l'AGECVM s'assure que ses droits de représentation soient annexés à toutes politiques internes du Collège pertinentes;
- **QUE** l'AGECVM fasse une campagne d'information présentant les différents recours possibles pour la communauté étudiante en cas de litige ;
- **QUE** l'AGECVM fasse une consultation large à ses membres pour mieux sonder les besoins de la communauté en termes de soutien dans la défense de leurs droits à l'intérieur des relations avec le corps professoral et administratif ;
- **QUE** l'AGECVM use de ses différentes plateformes physiques et numériques pour publiciser et éduquer la communauté quant à ses droits envers les corps professoral et administratif et les représentant.es du service de sécurité.

Plan d'action Affaires internes, préparé par Émilie Jean, Responsable

1. Obtenir plus de locaux pour les comités :

Préambule:

Puisque les comités de l'AGECVM, ainsi que leurs membres, sont plus nombreux que jamais et semblent toujours être en expansion, il devient de plus en plus nécessaire et justifié d'obtenir plus de locaux pour les loger. En ayant accès à plus de locaux, les comités seraient moins à l'étroit et auraient plus d'opportunités de mener à bien leurs activités. De plus, cela permettrait de réduire les conflits entre les comités en mettant fin à l'habituelle « guerre des locaux » qui causent souvent des tensions.

Propositions:

Le Bureau Exécutif propose d'entamer les démarches nécessaires auprès de l'administration du Cégep pour évaluer la possibilité d'obtenir plus de locaux.

2. Distribution équitable du budget des comités thématiques :

Préambule:

Puisque les comités sont de plus en plus nombreux mais que le budget pour l'ensemble des comités thématiques reste le même (10 000$), chaque comité a de moins en moins de budget. Afin de permettre aux comités d'avoir un budget permettant leurs activités, il est impératif d'augmenter leur budget. L'augmentation proposée serait de 5000$ par session, pour un total de 15 000,00 (quinze mille) $ par session. De plus, afin d'assurer une distribution équitable du budget et d'éviter les abus,

il sera proposé à la Table de concertation de restreindre le budget maximal de chaque comité à un tiers du budget total, soit 5000,00 (cinq mille) $ selon l'augmentation proposée.

Proposition:

Le Bureau Exécutif propose d'augmenter le budget H23 des comités thématiques de 5000,00 (cinq mille) $$.

3. Entente AGECVM-CVM sur la liberté d'expression artistique étudiante :

Préambule:

Le CVM étant un cégep artistique, il serait naturel que les étudiant·es puissent exprimer leur art dans leur lieu d'étude. Pour cette raison, il serait intéressant de laisser plus d'opportunités de ce genre aux étudiant·es en créant des lieux dédiés à cet effet, par exemple les colonnes en béton, qu'iels pourraient utiliser sans avoir à rendre de comptes à l'administration du cégep. Les murs et les portes des toilettes individuelles non-genrées pourraient aussi devenir des lieux d'expression étudiante! Il serait aussi envisagé de faire pression sur l'Administration du cégep pour qu'elle rende réellement disponibles les quelques lieux qui ont été établis à cet effet dans l'entente de fonctionnement AGECVM-CVM. Le tout serait intégré dans ladite entente de fonctionnement afin de s'assurer que le cégep respecte réellement notre souveraineté artistique.

Propositions:

Le Bureau Exécutif propose de mandater les personnes désignées à participer aux rencontres AGECVM-CVM et de négocier avec l'Administration afin d'aboutir à une entente sur la liberté d'expression artistique étudiante.

À noter : Proposition d'entente AGECVM-CVM sur la liberté d'expression artistique étudiante : En cours de rédaction, sera prête pour l'AG

Plan d'action Trésorerie, préparé par Leylou Dion, Responsable

1. Services aux étudiants

1.1. Livres usagés : mise à jour du système

- ✓ **Considérant que** le système actuel des livres usagés devient de plus de plus archaïque et qu'il est difficile de garder un inventaire fiable comme de vendre les livres datant d'il y a plusieurs années ;
- ✓ **Considérant que** le déficit de fonctionnement ne fait que violemment se creuser session après session notamment depuis Hiver 2022;

Le Bureau exécutif propose :

- ❖ Que l'AGECVM mette à jour le système des livres usagés:
  - Que l'inventaire soit révisé et mis à jour;
  - Que la méthode de fonctionnement soit revue s'il le faut;
  - Que, si la possibilité s'offre, des services supplémentaires soient joints au service actuel;

2. Exode

2.1. Sondage de satisfaction et prix

- ✓ **Considérant que** la population étudiante est la clientèle cible de l'Exode et donc celle à satisfaire à travers ses services ;

Bureau exécutif propose :

- ❖ **Que l'AGECVM** émette un sondage visant ses membres concernant leur satisfaction vis-à-vis des services de l'Exode;
- ❖ **Que l'AGECVM** se penche sur la grille tarifaire de l'Exode ainsi qu'une éventuelle refonte de cette dernière si cela est possible;

2.2. Entente ménage

- ✓ **Considérant que** la distribution des responsabilités par rapport au ménage ne comporte présentement pas d'accord écrit et que le dysfonctionnement occasionnel des réfrigérateurs dédiés à la vente alimentaire constitue un potentiel risque pour la santé des étudiants. ;
- ✓ **Considérant que** le ménage dans l'Exode est hasardeux depuis le retours de la pandémie de la COVID et que les Ressources Matérielles ne s'en occupe plus du tout;
- ✓ **Considérant que** l'AGECVM est en négociation pour signer une Entente sur le Ménage dans l'Exode depuis plusieurs mois;

- ✓ **Considérant que** l'AGECVM a engagé un.e employé.e à ses frais pour assumer le ménage dans le café;
  - ❖ **Que l'AGECVM** rédige et fasse signer une entente négociée entre l'Association et l'administration au sujet de l'entretien ménager du local de l'Exode

3. Magasin scolaire

- ✓ **Considérant que** le magasin scolaire actuel (COOPSCO) n'est pas géré par les étudiants du Cégep et que ses revenus n'apportent que peu d'avantages pour ses membres ;
- ✓ **Considérant que** l'Association a plusieurs mandats en faveur d'un magasin coopérative depuis des années dont le plus récent date de 2020;
- ✓ **Considérant que** l'AGECVM a monté une commission pour se pencher sur la question en 2020;
- ✓ **Considérant que** l'AGECVM a proposé le rachat du magasin scolaire et qu'un comité avec, aucune représentation étudiante, a voté en faveur de COOPSCO;
- ✓ **Considérant que** COOPSCO n'a toujours pas mis en place ni les AG ni la démocratie coopérative promise ni la consultation de ses membres ou de son comité de transition tel que promis lors de son arrivé;
  - ❖ **Que l'AGECVM** réitère sa volonté de prendre en main le magasin scolaire;
  - ❖ **Que l'AGECVM** révise ses options à long terme à ce propos.

4. Permanence

4.1. Photocopieur / Imprimante

- ✓ **Considérant que** les services d'imprimante actuels de la permanence sont insatisfaisants et ne permettent pas de répondre pleinement aux besoins des étudiants et de la permanence;
- ✓ **Considérant** les coûts très élevés de location de notre photocopieuse;
- ✓ **Considérant que** la photocopieuse actuelle tombe très très souvent en panne;
- ✓ **Considérant que** Xerox ne maintient plus la même qualité de services qu'avant (+ d'une semaine pour l'arrivé d'un technicien contre 2h avant, les stocks de cartouches non renouvellé automatiquement et prennent plusieurs jours ouvrables pour arriver sans payé des frais exorbitants et autres);
- ✓ **Considérant que** nous avons envoyé de nombreux courriels depuis novembre 2021 à propos du contrat des deux anciens photocopieurs extérieurs pour y mettre fin et qu'iels nous ont répondu qu'au mois de janvier 2022;
  - ❖ **Que l'AGECVM** fasse un suivi avec la compagnie Xerox quant à la fin du contrat et accomplisse les démarches nécessaires pour fournir un nouveau service d'imprimante, que ce soit par la location ou l'achat, en fonction de la solution la plus avantageuse monétairement;
  - ❖ **Que l'AGECVM** réclame l'argent et la valeur perdus lorsque Xerox a repris les deux photocopieurs extérieurs sans considération de nos gobes-sous qui nous appartiennent, ainsi que l'argent encore contenu dedans;

4.2. Augmentation salaires

- ✓ **Considérant la** crise inflationniste présente que nous vivons;
- ✓ **Considérant que** la dernière augmentation de salaire qui a eu lieu était en 2021 et concernait les permanent.e.s étudiant.e.s;
- ✓ **Considérant** l'excellente santé financière de l'AGECVM;
- ✓ **Considérant que** des salaires n'ont pas augmenté depuis plusieurs années maintenant;
  - ❖ Que la Trésorerie se penche sur une éventuelle révision de la grille salariale de l'AGECVM;

Plan d'action Pédagogie, préparé par Olivier Pinchaud Sintra

1. Création d'un formulaire de plainte plus fonctionnel

- ✓ Considérant que les formulaire de plaintes contre un.e agent.e de sécurité ne sont pas les plus appropriés à la situation (demandent beaucoup d'information personnelles) et que ces plaintes sont gérées à l'interne par GardaWorld sans nous consulter ou même nous offrir de suivi sur la situation
  - o **L'AGECVM propose la création d'une formulaire de plainte plus fonctionnel suite à une consultation large aux étudiant.es à ce sujet, ainsi que la participation d'un.e membre de l'AGECVM aux prises décisions quant au suivi de chaque plainte.**

2. Campagne d'information sur les droits pédagogiques

- ✓ Considérant que les étudiant.es n'ont pas facilement accès à de l'information sur leurs droits ainsi que sur les ressources auxquels iels ont accès, donc ne les connaissent pas/peu et ne les utilisent pas/peu

L'AGECVM propose :

- ❖ **d'organiser des rencontres en collaboration avec les comités de concentration pour discuter des enjeux spécifiques à leur formation puis offrir un service d'accompagnement avec ces comités pour discuter des enjeux;**
- ❖ **de publiciser le service d'accompagnement en cas de litiges administratifs/pédagogiques offert par l'AGECVM;**
- ❖ **de créer des outils interactifs et de vulgarisation pour aider les étudiant.es à comprendre leurs droits**

3. Reconnexion et collaboration avec RADAR

- ✓ Considérant que les services aux étudiant.es pourraient avoir à réduire prochainement les services qu'iels offrent à cause d'un manque de financement.

L'AGECVM propose

- ❖ **Que l'AGECVM rétablisse une collaboration avec RADAR pour regarder les solutions alternatives possibles en prévision de la réduction des Services aux étudiants et comme services aux comités pour offrir un accompagnement spécifique à la communauté étudiante.**

4. Enjeux spécifiques

- ✓ Considérant que les programmes de technique en éducation spécialisé, en soins infirmiers, en technique d'éducation à l'enfance ainsi que la formation continue et de soir récoltent systématiquement beaucoup de cas pédagogiques.
  - o **L'AGECVM propose de trouver des délégué.es spécifiques aux programmes afin de mieux comprendre les dynamiques d'évaluation. Ces personnes seraient présentes soit temporairement/ponctuellement à titre de référence pour des questions spécifiques sur l'organisation du programme, des questions sur la matière ou les politiques d'enseignement. Si cette personne désire être un.e délégué.e enregistré.e, iel aurait alors le rôle de prendre les cas pédagogiques spécifiques à son programme, supervisé.e par le.a Responsable à la Pédagogie (si applicable)**

Plan d'action CAMI, préparé par Joey Demers-Cloutier

Re-mobiliser et sensibiliser la population étudiante aux actuelles revendications

- ✓ Considérant que la situation exceptionnelle causée par le COVID-19 a provoqué un impact majeur sur notre mobilisation;
- ✓ Considérant que la mobilisation est un élément crucial pour faire avancer les revendications de l'AGECVM et de ses membres
- ✓ Considérant que les étudiant.e.s sont maintenant dans une situation plus précaire qu'avant;
- ✓ Considérant que l'autorité des marchés financiers continue de menacer les assurances étudiantes;
- ✓ Considérant que malgré tous les sommets sur l'environnement et la biodiversité, la situation climatique est toujours en déclin

Le Bureau exécutif propose :

- ❖ Que le comité mobilisation recrute en masse afin de sensibiliser et mobiliser la population du cégep aux revendications actuelles;
- ❖ Que l'AGECVM se dote d'un plan de mobilisation pour la session et/ou à plus long terme afin d'augmenter le momentum de la mobilisation et des moyens de pression au cours des prochaines sessions;
- ❖ Que l'AGECVM informe la population du cégep pour un éventuel referendum pour rejoindre l'association nationale

Plan d'action Information et Communication AGECVM, préparé par Aisha Belkhir, Responsable

- ✓ **Considérant que** l'AGECVM a un problème flagrant récemment dans la transparence de ces décisions à l'exécutif, et que la majorité de la population étudiante n'est pas au courant de décision de tous les jours qui affectent leurs propres intérêts;
- ✓ **Considérant que** les instances de l'AGECVM rencontrent des difficultés à rejoindre la population étudiante générale, affectant grandement ses capacités à agir comme une association étudiante;
- ✓ **Considérant que** l'AGECVM a la capacité d'utiliser sa plateforme pour donner de la visibilité à ses comités et qu'elle ne le fait que très rarement;
- ✓ **Considérant que** l'AGECVM n'offre pas des structures dédiées aux opinions étudiantes tant vis-à-vis de leurs opinion qu'à propos nos instances;

1. Consultations étudiantes

1.1 Que l'AGECVM fasse des consultations à la population étudiante via Omnivox

1.3. Que l'AGECVM fasse des Sondages de satisfaction et échange

1.3.1 Que ces sondages soit fait via les réseaux sociaux de l'AGECVM

1.3.2 Que des échanges m'ont fait via kiosques de discussion à propos de l'AGECVM

2. Promouvoir les réseaux de l'AGECVM

2.1. Que l'AGECVM réitère sa volonté de répande la portée des médias de l'AGECVM

2.1.1 Que l'effort soit fait d'expandre le compte Instagram et Facebook de l'AGECVM

2.1.2 Que l'effort soit fait de renforcer la collaboration inter-associative sur les réseaux de l'AGECVM

2.2. Que l'AGECVM prenne l'initiative de créer un Forum Web étudiant

2.3. Que l'AGECVM fasse une promotion accrue des activités des comités de l'AGECVM

3. Faire Briller les affaires de l'Association à l'ensemble du corps étudiant

3.1. Que l'AGECVM tente d'éclairer le corps étudiant dans ces instances :

3.1.1 De ramener les nouvelles et les décisions prises à travers les différentes instances de l'AGECVM directement au corps étudiant

3.2. Encourager l'initiative Étudiante

3.2.1 Que l'AGECVM fasse l'affichage des rencontres de Mobilisation plus accrue à travers les Médias de l'AGECVM

FORMULAIRE D'ENCADREMENT ET DE SUIVI DES SUBVENTIONS EXTERNES

Nom(s) : Joanie Béland

Concentration :

Téléphone : (514) 452-2239 Date : 31/12/2022

Courriel : acces.autodefense@gmail.com

AGECVM

Veuillez remplir ce formulaire et le déposer, 7 jours avant un Forum numérique ou une A.G. (prévu le mercredi 1er février 2023, au secrétariat de l'AGECVM qui le soumettra au Bureau exécutif pour analyse, recommandation au prochain Forum numérique ou Table de concertation

Écrivez en quelques lignes un court descriptif du projet pour lequel vous souhaitez recevoir une subvention de l'AGECVM.

Inclusion Sport sollicite aujourd'hui votre appui financier pour l'ouverture d'un espace pour la pratique des arts martiaux, des sports de combats et de l'autodéfense féministe. Notre communauté et différents financements ponctuels et collaborations nous permettent, depuis plusieurs années déjà, de louer des locaux auprès de groupes partenaires afin d'offrir nos cours. Notre organisme prend de l'ampleur et les locations séparées ne permettent plus de répondre aux demandes et besoins grandissants de la communauté. Nous avons donc réussi à ouvrir notre propre espace, selon les pratiques d'accessibilité d'Inclusion Sport, c'est-à-dire d'accueillir les personnes les plus souvent exclues de ces lieux de pratiques sportives.

Puisque l'ouverture d'un nouveau local demande beaucoup de ressources, notre collectif bénévole a décidé d'entamer une grande levée de fonds. L'objectif de la levée de fond est de maintenir l'accès aux cours sur la base de contribution volontaire (pour en assurer l'accessibilité), malgré les nombreux coûts de l'ouverture et l'aménagement d'un nouvel espace. Malgré ces efforts, les coûts importants qui viennent avec l'ouverture du local peinent à être tous couverts par notre communauté directe. C'est pourquoi nous faisons appel à votre association étudiante aujourd'hui.

Montant demandé : 500.00$

(Compléter le budget ci-joint)

Le projet que vous soumettez doit avoir trois vocations. Veuillez, dans les espaces prévus, expliquer en quoi votre projet répond à nos critères.

Vocation sociale : En quoi votre projet a-t-il un effet bénéfique pour la société ?

Les impacts prévus du projet sont :

- Rendre la pratique des arts martiaux et des sports de combat accessible aux personnes généralement exclues de ces milieux parce qu'ils sont souvent très coûteux, misogynes/transphobes/LGBphobes et axés sur la compétition;
- Offrir aux communautés militantes (étudiantes, queers, anticapitalistes, féministes) un lieu d'échange et de solidarité;
- Assurer un *safer space* pour le partage de stratégies d'autodéfense aux personnes discriminées par le genre qui soit orienté vers les besoins des personnes trans, survivantes et marginalisées.

Vocation impact sur nos membres : En quoi votre projet aura-t-il un impact sur nos membres ?

Le local dans lequel nous pratiquons nos activités est situé sur la rue Ontario, dans le quartier Centre-Sud. Il est donc relativement proche du terrain du Cegep (moins de 10 minutes à vélo et 20 minutes à pied). Nous pensons donc qu'il est une option de choix pour les membres de l'association étudiante pour bénéficier des cours et événements que nous organisons.
Aussi, nous comptons éventuellement, lorsque l'aménagement du local sera finalisé, mettre celui-ci à disposition de la communauté pour l'organisation d'activités et d'événements. Les membres de l'association étudiante pourraient donc le louer pour l'organisation d'activités hors des locaux du Cegep.

Vie étudiante : Qu'allez-vous organiser comme activité de rayonnement accessible à nos membres. *

Comme nous sommes en train d'aménager et d'ouvrir notre local, nous n'avons pas encore d'activités externes prévues. Cependant, nos principales activités étant nos cours d'arts martiaux et les ateliers d'autodéfense, nous souhaitons nous engager à publiciser ceux-ci à l'intérieur du Cegep afin de favoriser la l'accès des membres à ces activités. Cela pourrait se faire en collaboration avec l'association étudiante. Aussi, nous sommes ouvert-e-s à discuter de l'organisation d'une activité spécifiquement pour les membres de l'association étudiante, en collaboration avec celle-ci.

Date(s): à déterminer

Lieu(x): à déterminer

Nombre de spectateurs/ participant(e)s attendu(e)s : à déterminer

Cet événement est-il une méthode d'autofinancement ? Oui / **Non**

*Cet événement devra se dérouler à l'intérieur du Cégep ou du moins y être massivement publicisé.

Suivi du projet

Veuillez, dans les espaces suivants, résumer quelques démarches déjà entreprises afin de réaliser votre projet.

1- Vaste campagne de financement en ligne, création de marchandises à vendre pour s'autofinancer, organisation d'activités de financement (soirée anti-électorale, participation à un marché)
2- Appel aux dons en matériel et aux bénévoles
3- Organisation de journées de travaux dans le local (peinture, sablages, nettoyage, etc.)

Rendez-vous en Assemblée générale, le mercredi_____/_____/_____, pour décision et suivi

Si remplir ce formulaire vous pose quelques problèmes, le local de l'AGECVM regorge de personnes qui sauront répondre à vos questions.
Merci de suivre ces étapes afin d'améliorer l'accès et la transparence des subventions externes.

AGECVM - 255 Ontario Est, Montréal, Québec H2X IX6 Local A 3.85
Téléphone : (514)-982-0496 Télécopieur: (514)-982-3428 **agecvm@hotmail.com**
www.agecvm.org

SUBVENTION EXTERNE: Nom: Inclusion Sport

Dépenses		Revenus	
	$	**AUTOFINANCEMENT**	
1. Production matériel pour vente	1000.00 $	1.Vente de matériel	2000.00 $
2. Achat matériel renovation (vestiaire, peinture, etc.)	1250.00 $	2. Dons individuels	5000.00 $
3. Achat matériel d'entrainements (tatamis, sacs de frappe, etc.)	14550.00 $	3. Événements de levée de fonds	4000.00 $
4. Achat matériel divers (rangement, ventilateurs, éclairage, etc.)	1600.00 $		
5. Repas pour bénévoles	600.00 $		
	_ _ , _ _ _, _ _ $	**AUTRES**	
	_ _ , _ _ _, _ _ $	4. Dons associations et organismes	7500,00 $
	_ _ , _ _ _, _ _ $		_ _ , _ _ _, _ _ $
	_ _ , _ _ _, _ _ $	**SUBVENTION AGECVM**	500.00 $
TOTAL	**19 000.00** $	**TOTAL**	**19 000.00** $

Signatures

NOM : Joanie Beland	**NOM : Joanie Beland**

Le total des revenus doit correspondre au total des dépenses: la subvention demandée à l'AGECVM correspond à la différence entre les revenus espérés et les dépenses projetées pour votre projet. Si votre demande est retenue, il vous faudra alors assurer le suivi en coordination avec le Comité d'action à la mobilisation et à l'information (CAMI).

À remettre 7 jours avant un Forum numérique ou une Assemblée générale au secrétariat

AGECVM, 255, Ontario Est, local A3.85, Montréal, Québec, H2x 1X6

Téléphone: (514) 982-0496
Télécopieur: (514) - 982-3428

FORMULAIRE D'ENCADREMENTET DE SUIVI DES SUBVENTIONS EXTERNES

Nom(s): CLAC (Convergence des luttes anticapitalistes)

Concentration: Demande externe

Telephone: (438) - 928-2728

Date : 23 /01/2023

Courriel: finance@clac-montreal.net

AGECVM

Veuillez remplir ce formulaire et le déposer, 7 jours avant une A.G., au secrétariat de l'A
qui le soumettra au Comité d'action à la mobilisation et à l'information (CAMI) pour
commandation à la prochaine Assemblée générale régulière et suivi

Écrivez en quelques lignes un court descriptif du projet pour lequel vous s recevoir une subvention de l'AGECVM.

La Convergence des luttes anticapitalistes (CLAC) est un collectif qui travaille dans la production et la diffusion des idées anticapitalistes. La CLAC sert de vecteur de transmission pour les différents collectifs militants anticapitalistes de Montréal, en organisant des discussions entre les collectifs et en mettant en pratique les décisions prises par ceux-ci. Notamment, la CLAC organise depuis 2011 la manifestation anticapitaliste annuelle du 1er mai à Montréal.

Montant demandé : 400 $

(Compléter le budget ci-joint)

Le projet que vous soumettez doit avoir trois vocations. Veuillez, dans paces prévus, expliquer en quoi votre projet répond à nos critères.

Vocation sociale : En quoi votre projet a-t-il un effet bénéfique pour la

Les arguments contre le capitalisme ne sont pas souvent présentés dans les médias. La CLAC remet en question le système politique actuel en distribuant du matériel critique du capitalisme (brochures, affiches, collants, etc.) et en organisant des événements remettant en question les hauts lieux du capitalisme (Conférence de Montréal, G20, G7 …).

Vocation impact sur nos membres : En quoi votre projet aura-t-il un impact membres ?

Nous avons travaillé à l'organisation de plusieurs événements auxquels les membres de l'AGECVM ont participé, dont notamment la manifestation anticapitaliste du 1er mai (https://www.clac-montreal.net/fr/node/800), des projections de film à la DIRA tout près du Cégep (https://www.clac-montreal.net/node/802) et l'organisation d'une coalition anticapitaliste contre la COP15 (https://www.clac-montreal.net/fr/node/804).

Vie étudiante : Qu'allez-vous organiser comme activité de rayonnement acce
à nos membres. *

En temps normal, nous distribuons notre matériel au CÉGEP du Vieux-Montréal, entres autres lieux. Par exemple, notre matériel est disponible à la librairie l'Insoumise (2033 St-Laurent), à proximité du CÉGEP. Notre matériel peut aussi être livré sur demande.

Et nous allons bientôt commencer l'organisation de la manifestation anticapitaliste du 1er mai 2023.

Date(s): 1er mai 2023

Lieu(x): À déterminer

Nombre de spectateurs/ participant(e)s attendu(e)s : Typiquement 500 à 1000

Cet événement est-il une méthode d'autofinancement ? Oui / Non

*Cet événement devra se dérouler à l'intérieur du Cégep ou du moins y être massivement public

Suivi du projet

Veuillez, dans les espaces suivants, résumer quelques démarches déjà e
afin de réaliser votre projet.

1- La CLAC est un groupe du QPIRG-Concordia et reçoit 1000$ par année pour le travail fait avec elleux.

Nous faisons de l'autofinancement lors d'événements. En 2021, nous avons participé au bazar de l'Insoumise et à la journée du salon du livre, où nous avons notamment vendu des t-shirts.

2- La CLAC travaille aussi avec le GRIP-UQAM à travers le comité d'éducation populaire. La CLAC offre annuellement des stages pour les étudiantEs de l'UQAM en travail social.

Rendez-vous en Assemblée générale, le mercredi __??__ / __??__ / __2022__, pour décision et suivi

Si remplir ce formulaire vous pose quelques problèmes, le local de l'AGECVM regorge de pe
sauront répondre à vos questions.

Merci de suivre ces étapes afin d'améliorer l'accès et la transparence des subventio

AGECVM- 255 Ontario Est, Montréal, Québec H2X IX6 Local A 3.85
Téléphone : (514)-982-0496 Télécopieur: (514)-982-6107 agecvm@hotmail.com www.agecvm.org

SUBVENTION EXTERNE: Nom: CLAC-"Montréal"

Dépenses		Revenus	
Impression de brochures	2,000.00 $	**AUTOFINANCEMENT**	
Impression de collants	2,000.00 $	1. Soirées de levée de fonds	500.00 $
Matériel (ex. : bannières)	500.00 $	2.	
Distribution par la poste	500.00 $	3.	
Fonds légal	3,000.00 $	4.	
		5.	
		6.	
		7.	
		AUTRES	
		8. QPIRG-Concordia	1,000.00$
		9. Subventions d'associations	3,100.00$
		10. Subventions d'org. militantes	2,000.00$
		11. Dons individuels	1,000.00$
		12.	
		SUBVENTION AGECVM ……	400.00 $
TOTAL	8,000.00 $	**TOTAL**	8,000.00 $

Signatures

NOM:	**NOM:**

Le total des revenus doit correspondre au total des dépenses: la subvention demandée à l'AGECVM correspond à la différence entre les revenus espérés et les dépenses projetées pour votre projet. Si votre demande est retenue, il vous faudra alors assurer le suivi en coordination avec le Comité d'action à la mobilisation et à l'information (CAMI).

À remettre 7 jours avant une A.G. au secrétariat

AGECVM, 255, Ontario Est, local A3.85, Montréal, Québec, H2x 1X6

Téléphone: (514) 982-3437, poste 2249

FORMULAIRE D'ENCADREMENTET DE SUIVI DES SUBVENTIONS EXTERNES

Nom(s): Bibliothèque DIRA

Concentration: Demande externe

Telephone: (438) - 928-2728

Date : 23 /01/2023

Courriel: dira@riseup.net

Veuillez remplir ce formulaire et le déposer, 7 jours avant une A.G., au secrétariat de l'AGECVM qui le soumettra au Comité d'action à la mobilisation et à l'information (CAMI) pour analyse, recommandation à la prochaine Assemblée générale régulière et suivi

Écrivez en quelques lignes un court descriptif du projet pour lequel vous souhaitez recevoir une subvention de l'AGECVM.

Nous sommes la bibliothèque anarchiste DIRA. Depuis 2003, nous proposons à l'emprunt une collection de plus de 2000 livres portant sur les idées libertaires, les luttes sociales, féministes, écologistes … gratuitement et sans inscription. Nous archivons aussi l'histoire des mouvements libertaires locaux. Nous sommes l'un des rares lieux accessibles gratuitement aux groupes militants de Montréal et nous sommes ouverts malgré la pandémie, tout en respectant les mesures sanitaires.

Montant demandé : 600 $

(Compléter le budget ci-joint)

Le projet que vous soumettez doit avoir trois vocations. Veuillez, dans les espaces prévus, expliquer en quoi votre projet répond à nos critères.

Vocation sociale : En quoi votre projet a-t-il un effet bénéfique pour la société ?

La bibliothèque DIRA est un des rares endroits où une personne peut venir sans devoir consommer. Nous offrons un accès internet et une toilette, ce qui est parfois difficile à trouver au centre-ville, surtout ces dernières années !

Nous offrons aussi notre local gratuitement pour des réunions et des événements, dans le respect des mesures sanitaires. Pour beaucoup de collectifs n'ayant pas de budget, nous sommes l'un des seuls endroits accessibles.

Vocation impact sur nos membres : En quoi votre projet aura-t-il un impact sur nos membres ?

La bibliothèque DIRA est situé au 2035 St-Laurent (3e étage), et se retrouve ainsi à deux coins de rue du CÉGEP. Plusieurs des personnes qui sont venues aux événements ou qui étaient volontaires au DIRA par le passé provenaient du CÉGEP du Vieux-Montréal. Le DIRA étant accessible au public, les étudiantEs du CÉGEP sont toujours bienvenuEs, que ce soit aux événements, comme volontaires dans le collectif, ou bien simplement pour emprunter un livre !

Vie étudiante : Qu'allez-vous organiser comme activité de rayonnement accessible à nos membres. *

Nous distribuons notre matériel à l'intérieur du CÉGEP. La DIRA organise plusieurs événements qui sont annoncés à la population étudiante du CÉGEP. Plusieurs étudiantEs du CÉGEP du Vieux-Montréal utilisent le local pour étudier ou pour rechercher de la documentation particulière.

Date(s): Activité continue

Lieu(x): 2035 St-Laurent, 3e étage

Nombre de spectateurs/ participant(e)s attendu(e)s : La salle a une capacité d'environ 20 personnes.

Cet événement est-il une méthode d'autofinancement ? Oui / Non

*Cet événement devra se dérouler à l'intérieur du Cégep ou du moins y être massivement publicisé.

Suivi du projet

Veuillez, dans les espaces suivants, résumer quelques démarches déjà entreprises afin de réaliser votre projet.

1- La DIRA perçoit des dons à la bibliothèque elle-même. De plus, plusieurs personnes remettent mensuellement des montants d'argent afin de financer nos activités.

2- La DIRA organise, lorsque les mesures sanitaires le permettent, des événements de levées de fonds.

3-

Rendez-vous en Assemblée générale, le mercredi __??__ / __??__ / __2023__, pour décision et suivi

Si remplir ce formulaire vous pose quelques problèmes, le local de l'AGECVM regorge de personnes qui sauront répondre à vos questions.
Merci de suivre ces étapes afin d'améliorer l'accès et la transparence des subventions externes.

AGECVM- 255 Ontario Est, Montréal, Québec H2X IX6 Local A 3.85
Téléphone : (514)-982-0496 Télécopieur: (514)-982-6107 agecvm@hotmail.com www.agecvm.org

SUBVENTION EXTERNE: Nom: Bibliothèque DIRA

Dépenses		Revenus	
Loyer	4,800.00 $	**AUTOFINANCEMENT**	
Entretien, rénovations et réparations	300.00 $	1. Événements levées de fonds	500.00$
Achat de livres pour la collection	300.00 $	2.	
		3.	
		4.	
		5.	
		6.	
		7.	
		AUTRES	
		8. Dons de groupes militants	1,500.00$
		9. Subventions d'associations	2,000.00$
		10. Syndicats et autres	500.00$
		11. Dons individuels	300.00$
		12.	
		SUBVENTION AGECVM ……	600.00 $
TOTAL	5,400.00 $	**TOTAL**	5,400.00 $

Signatures

NOM:	**NOM:**

Le total des revenus doit correspondre au total des dépenses: la subvention demandée à l'AGECVM correspond à la différence entre les revenus espérés et les dépenses projetées pour votre projet. Si votre demande est retenue, il vous faudra alors assurer le suivi en coordination avec le Comité d'action à la mobilisation et à l'information (CAMI).

À remettre 7 jours avant une A.G. au secrétariat

AGECVM, 255, Ontario Est, local A3.85, Montréal, Québec, H2x 1X6
Téléphone: (514) 982-3437, poste 2249
Télécopieur: (514) - 982-6107

CAHIER DU CONGRÈS DE FONDATION DES 18 ET 19 FÉVRIER 2022 DE L'ASSOCIATION

Lieu

À déterminer

Heure

À déterminer

Coordonnée du comité d'organisation du congrès

congresassoetudiantes2023@proton.me

Table des matières

Proposition d'ordre du jour 3

0. Code de procédure 3
1. Praesidium 3
2. Secrétariat 3
3. Adoption de la charte 3
4. Comité congrès 3
5. Fermeture 3

Proposition de charte 3

Proposition de code de procédure 3

Proposition d’ordre du jour

0. Code de procédure
1. Praesidium
2. Secrétariat
3. Adoption de la charte
4. Comité congrès
5. Fermeture

Proposition de charte

La proposition de charte se trouve dans le fichier ci-joint :
https://docs.google.com/document/d/16i46rlr8jzllwIiXq7r9laVrYt7NIQi-y4jJHNZ5pww/edit?usp=sharing

Proposition de code de procédure

La proposition de code de procédure se trouve dans le lien ci-joint :
https://docs.google.com/document/d/1pHOJGlvpxG5lyT_oF8HIiLoesYnAsvmprG75yb6JtU8/edit

Entente de collaboration A19-H20
AGECVM-CVM

Entre

Le cégep du Vieux Montréal, corporation légalement constituée en vertu de la *loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, ayant son siège social au 255, rue Ontario est, à Montréal, Québec, ici représenté par sa directrice générale et sa directrice des services aux étudiant-e-s, ci-après nommé *Le Cégep*,

Et

L'Association Générale Étudiante du Cégep du Vieux Montréal (AGECVM), corporation légalement constitué en vertu de la *Loi sur les compagnies (partie III)* et accrédité en vertu de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations étudiantes*, ayant son siège social au cégep du Vieux Montréal, ici représenté par les personnes assumant les rôles de responsable général, de secrétaire général et de secrétaire permanent, ci-après nommée l'*AGECVM*.

Préambule

La présente entente de fonctionnement et de collaboration entre le Cégep et l'AGECVM est fondée sur les dispositions de la *Loi sur les cégeps* et de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations étudiantes*.

Elle est aussi fondée sur les engagements inclus au *Projet éducatif* du Cégep, en ce qu'il prône des valeurs d'ouverture, de concertation et qu'il oriente les efforts de la communauté vers la formation globale des personnes incluant la *formation citoyenne*.

1. ***Reconnaissance mutuelle***

   1.1. Le Cégep et l'AGECVM se reconnaissent mutuellement les mandats et responsabilités qui leurs sont dévolues en vertu de leurs lois constitutives.

   1.2. En conséquence le Cégep reconnaît que l'AGECVM a le mandat de représenter les étudiant.e.s du Cégep selon sa charte et ses mandats dûment votés en instance, et l'AGECVM reconnaît que le Cégep a la mission de dispenser les programmes de formation collégiale qui lui sont confiés par le Ministère et de gérer les ressources et infrastructures du Collège.

   1.3. La présente entente a pour objet d'établir les conditions de base permettant la réalisation des responsabilités mentionnées à l'article.

2. ***Responsabilités***

2.1. L'AGECVM et le Cégep reconnaissent que la responsabilité de l'une des parties ne peut être engagée pour aucune considération et sous quelque forme que ce soit par toute action posée par l'autre.

3. ***Représentant-e-s et informations***

3.1. Le Cégep désigne sa direction des Services aux étudiant-e-s à titre de responsable de l'exécution de la présente entente, en son absence ou à sa demande, la coordination peut suppléer.

3.2. L'AGECVM désigne, pour les mêmes fins, la personne assumant le rôle de responsable général.e. Le ou la secrétaire général.e peut suppléer, le cas échant, ou tout membre élu en Assemblée Générale.

3.3. Dans le but de faciliter l'application des présentes, et dans le respect des dispositions de *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, les parties conviennent d'échanger les informations visées aux paragraphes 3.4 à 3.8 aussi souvent que requis.

3.4. Le Cégep remet à l'AGECVM les règlements et les politiques qui régissent son fonctionnement. De même, l'AGECVM remet au Cégep sa charte, ses statuts et règlements ou tout autre document légal qui décrit son fonctionnement.

3.5. En concordance avec son *Projet éducatif*, le Cégep s'engage à favoriser et respecter l'exercice des droits démocratiques de ses étudiant-e-s. Dans cette perspective, le Cégep s'engage à laisser un trou à l'horaire des étudiantes et étudiants tous les mercredis à compter de 15h30, dans la mesure du possible.

3.6. Le Cégep mettra à la disposition de l'AGECVM, à chaque session, les informations suivantes :

- Une liste alphabétique des membres de l'AGECVM comprenant nom, prénom adresse, numéro de téléphone, numéro de matricule et de programme suivi ;
- Une liste alphabétique des membres de l'AGECVM par programme ;
- Une liste à partir de laquelle l'Association puisse s'adresser à tous ses membres par courrier électronique et courrier Omnivox ;

Ces listes seront émises après les confirmations d'inscription d'automne et d'hiver, selon le cas.

3.7. De plus, l'AGECVM pourra recevoir, sur demande et selon des délais raisonnables, des listes préliminaires des informations sur l'horaire-maître ou sur tout autre document relatif à la vie collégiale et susceptible de favoriser l'exercice de son mandat de représentation des étudiant-e-s.

3.8. L'AGECVM transmet au Cégep les informations suivantes :

- Une liste des membres de son bureau exécutif ;
- Une liste des comités thématiques et de concentration reconnus ;
- Une liste de ses employé-e-s ou mandataires, qu'illes soient ou pas étudiant-e-s du Cégep.

4. ***Comité d'échanges et de consultations***

4.1. Un comité paritaire d'échanges et de consultations est créé, et formé pour le Cégep de la directrice des Services aux étudiant-e-s et de la directrice des Communications et des affaires corporatives, et pour l'AGECVM de deux membres élus en Assemblée Générale. Les deux parties s'entendent pour assurer une stabilité chez les représentant-e-s à ce comité afin de faciliter le suivi des dossiers.

Aux membres du comité peuvent s'ajouter en tout temps, des observateurs et observatrices.

4.2. Ce comité se réunit aussi souvent que le demande l'exercice de ses compétences, mais au moins trois fois par session.

4.3. Ce comité a le mandat général d'observer et d'analyser l'évolution des activités et situations ayant cours au cégep du Vieux Montréal, dans le cadre de l'exécution des présentes.

4.4. Il est également le lien entre les parties pour permettre la concertation et la conclusion d'ententes potentielles sur les sujets suivants, ces ententes pouvant, au gré des parties, être annexées aux présentes, cette liste n'est pas exhaustive :

- Les sujets prévisibles touchant les étudiant-e-s qui seront abordés au conseil d'administration du Cégep, notamment les projets de règlements ;
- L'accessibilité et la qualité des services offerts aux étudiant-e-s du Cégep et les différents facteurs pouvant intervenir sur cette qualité;
- Les collaborations potentielles quant aux projets d'activités nouvelles au bénéfice des étudiant-e-s du Cégep ;
- Les modes habituels de liaisons entre les parties et les modes d'accès à l'information pertinente à l'exécution des présentes ;
- Les modes de liaison à maintenir dans le cas de mouvement collectifs prévisibles au Cégep ou dans le milieu de l'éducation supérieur ;
- Les prévisions et situations budgétaire de l'une ou l'autre partie, et particulièrement les répartitions budgétaires des Services aux étudiant-e-s ;
- Tout sujet pouvant avoir un impact sur la vie communautaire du Cégep, incluant la présence commerciale de tiers du Cégep, à propos desquels sujets les parties pourraient émettre des recommandations conjointes ;
- Les projets de réaménagement ou de réaffections de locaux mis à la disposition de l'AGECVM ou des comités étudiants, étant entendu que les demandes et

suggestions seront ensuite prises en compte dans les consultations faites par le Service des ressources matérielles, selon ses échéanciers.

4.5. Le comité est aussi le lieu d'échanges et de discussions où le Cégep et l'AGECVM s'engagent à se consulter sur tout projet de modification ou d'ajout aux droits, frais, cotisations et contributions assumées par les étudiant-e-s du Cégep, et ce dans les plus brefs délais possibles, en assemblée régulière ou spéciale, le cas échéant.

4.6. La direction des services aux étudiants dépose des statistiques au sujet des plaintes relatives aux étudiant.e.s à chaque année.

5. ***Organisation matérielle et financière***

5.1. Dans la mesure de ses disponibilités en espaces, le Cégep met à la disposition de l'AGECVM des locaux pour loger son bureau exécutif, son secrétariat permanent et les comités étudiants. Les parties présentes conviennent que tout changement à la localisation ou l'aménagement immobilier de ses locaux fait l'objet de consultations préalables. L'ajout, sur réservation, du local A3.07 aux locaux actuels, est opérant la session suivant la signature de l'Entente.

Le Cégep met à la disposition de l'AGECVM le local A3.84 pour loger le Café étudiant *L'Exode*. Ce Café doit, par ailleurs, faire l'objet d'un protocole spécifique quant à sa gestion et aux collaborations avec le Collège et ses différents services.

5.2. Le Cégep met à la disposition de l'AGECVM et de ses comités les services accessibles à la communauté, et ce aux mêmes conditions et tarifs préférentiels que ceux consentis aux autres, usagers non subventionnés du Cégep.

5.3. Le Cégep fournit à l'AGECVM, sans frais :

- L'électricité et le chauffage ;
- L'entretien ménager, hebdomadaire et annuel selon le programme technique connu d'entretien du Cégep ;
- Deux lignes téléphoniques ;
- L'accès aux réseaux internet et intranet en autant que ces services soient également sans frais pour les autres usager-ère-s ;
- Le mobilier des locaux du bureau exécutif, du secrétariat et des comités étudiants, le tout selon la disponibilité du mobilier en question ;
- Des lieux d'affichages, dont les murs extérieurs des locaux A3.85 et A3.84, soit respectivement du secrétariat permanent et du Café *L'Exode*, et les surfaces entre les ascenseurs;
- Les murs d'expression sont établis tels que définis par l'*Entente sur les murs d'expression* mise en annexe.

5.4. L'AGECVM est responsable des biens meubles et immeubles qui lui sont confiés par le Cégep, de même que des dommages causés à ces biens autrement que par l'usure normale.

5.5. L'AGECVM remettra annuellement au Cégep un certificat d'assurances établissant qu'elle est couverte pour tous genres de responsabilité, et ce pour un montant minimum d'un million de dollars.

5.6. En concordance avec l'article 5.3, au-delà des services et équipement fournis par le Cégep, l'AGECVM pourra en acquérir d'autres, à ses frais ; elle en informe le Collège afin de s'assurer de la conformité avec les règles et normes en vigueur.

Les meubles et appareils électroménagers achetés ou fournis par l'AGECVM doivent faire l'objet d'une autorisation du Cégep à l'égard de la santé, de la salubrité et de la sécurité. De même, l'AGECVM peut demander au Cégep d'effectuer des travaux dans ses locaux ; elle le fait alors par écrit. Le Cégep tentera alors d'analyser avec l'AGECVM la faisabilité du projet, selon les ressources disponibles. Dans le cas où les services du Cégep ne pourraient répondre à la demande de l'AGECVM, mais la considère recevable, l'AGECVM sera référée aux organismes compétents, à ses frais.

5.7. Pendant les heures habituelles d'ouverture du Cégep, les membres et employé-e-s de l'AGECVM ou des comités étudiants ont accès aux locaux qui leur sont dédiés. En dehors de ces heures habituelles, l'accès aux dits locaux doit faire l'objet d'une autorisation du Cégep. En cas de grève, les deux parties doivent se rencontrer pour convenir des conditions et confirmer les heures d'ouverture du Collège de 8h00 à 16h30, et à convenir d'un horaire élargi, pour chaque jour demandé, le cas échéant. Si les deux parties s'entendent sur les heures d'ouverture du Collège, tous les locaux de l'AGECVM restent disponibles pour ses membres, employé.e.s ou toutes autres personnes ayant l'autorisation de l'AGECVM.

5.8. Le personnel de sécurité et d'encadrement du Cégep doivent avoir une autorisation de l'AGECVM afin d'accéder aux locaux de l'AGECVM et de ses comités. En cas d'une situation d'urgence ou d'application d'une loi, il est possible pour le personnel de sécurité et d'encadrement d'accéder aux locaux de l'AGECVM et de ses comités, l'AGECVM sera informée du fait et du motif lorsque tel accès a lieu en l'absence d'un.e de ses représentant.e.s ou employé.e.s.

5.9. L'AGECVM acquittera les droits et cotisations requis pour l'obtention des permis et licences nécessaires à la tenue de ses activités.

6. *Perception de la cotisation étudiante*

6.1. En concordance avec la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations étudiantes*, le Cégep perçoit la cotisation fixée par l'AGECVM au moment des inscriptions et selon les mêmes modalités que celles applicables à la perception des droits prescrits par le Cégep. L'AGECVM doit informer le Cégep du taux de sa cotisation en temps utile pour cette perception.

6.2. Le Cégep verse à l'AGECVM 80% des sommes perçues, dès qu'il est en mesure d'établir le bilan de cette perception, ou au plus tard 30 jours après la période d'inscription pour une session donnée.

6.3. Le solde est versé à la fin de la session visée. À ce moment, le Cégep et l'AGECVM vérifient et règlent l'état des comptes à payer et recevoir de part et d'autre.

6.4. L'information sur le nombre d'étudiant-e-s cotisant inscrit-e-s au Cégep pour une session donnée parviendra à l'AGECVM aux moments suivants :

- Lors du premier versement pour une session visée ;
- Dans les cinq (5) jours qui suivent la confirmation d'inscription d'une session donnée ;
- Au moment du versement final en fin de session.

7. ***Entrée en Vigueur, modification et pérennité***

7.1. La présente entente entre en vigueur le jour de sa signature par les parties.

7.2. Elle sera approuvée et signée à la fin de la session d'hiver de chaque année afin de permettre son actualisation.

7.3. Toute modification aux présentes doit être approuvée et signée par les parties pour être valide.

7.4. Tout litige quant à l'interprétation ou à l'application des présentes doit être signifié aux représentant-e-s désigné-e-s responsables à l'article 3 et traité au comité d'échanges et de consultations.

8. ***Statuts et règlements***

Dans le cas où l'AGECVM modifierait sa Charte, ses Statuts et règlements ou tout autre document qui influencerait la présente Entente, les parties doivent se rencontrer et approuver les changements que cette modification entraînerait.

Pour le Collège

Pour l'association générale étudiante (AGECVM)

28 mai 2019

Date